

Envoyé en préfecture le 11/10/2021

Reçu en préfecture le 11/10/2021

Affiché le

ID : 056-200043123-20210929-2021DC120-DE

Rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés



COMMUNAUTÉ

AURAY QUIBERON

TERRE-ATLANTIQUE



Ce rapport d'activité est établi par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL	5
1 LES COMPETENCES SUR LE TERRITOIRE	5
2 LA POPULATION	6
2.1 Les communes concernées par la collecte et population desservie	6
LA COMMUNICATION ET LES ACTIONS DE REDUCTION DES DECHETS	7
1 Les actions de tri et prévention des déchets du service	7
1.1 Animations scolaires et périscolaires	7
1.2 Visites du centre de tri	7
1.3 Manifestations	8
1.4 Formations adultes et accompagnement des professionnels	8
2 Le PROGRAMME Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	9
2.1 Rédaction et adoption du PLPDMA entre 2019 et 2020	9
2.2 Objectif -15% de DMA en 2030	9
2.3 Synthèse et perspectives	9
3 Le programme d'actions Territoire Econome en Ressources (TER)	10
3.1 Historique	10
3.2 Etat des lieux de l'économie circulaire	10
3.3 Programme d'actions	11
3.4 Synthèse de l'année 2020	11
3.5 Bilan de la communication réalisée	12
LES INDICATEURS TECHNIQUES	13
1 Les indicateurs relatifs a la collecte des déchets	13
1.1 Les équipements de pré-collecte	13
1.2 Fréquence de collecte	15
1.3 Tonnages collectés en PàP et PAV	16
1.4 Les déchèteries	19
1.5 Synthèse Globale des DMA	21
2 Les indicateurs relatifs au traitement	22
2.1 Parcours et exutoires des déchets	23
2.3 Activités de l'UIOM	24
LES INDICATEURS FINANCIERS	25
1 Le financement du service	25

1.1	La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	25
1.2	La Redevance Spéciale	26
2	Le coût du service	27
2.1	Montant annuel des dépenses	27
2.2	Montant annuel des recettes	28
SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2020 ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION		30
1	SYNTHESE 2020	30
2	PERSPECTIVES 2021	30

INTRODUCTION

En vertu du dernier alinéa de l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public dans le domaine de la **collecte**, l'évacuation ou le **traitement des ordures ménagères** doit être présenté chaque année à l'Assemblée délibérante.

Le présent Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (**RPQS**) public de gestion des déchets ménagers et assimilés a été rédigé conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Il compile les données techniques et financières de l'exercice 2020.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers sur le prix et la qualité du service. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux Communes-membres pour être présenté devant chaque Conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

L'année 2020 a été **marquée par la pandémie de Covid-19** qui a impacté le service à divers niveaux et de multiples façons :

- La continuité du service de **collecte** a été assurée par le prestataire, car considérée comme essentielle pour les Ordures Ménagères Résiduelles, les emballages légers, le verre et le papier,
- **Les déchèteries** ont été fermées pendant 7 semaines (sauf pour les professionnels) durant le confinement du printemps 2020. Une réouverture progressive, le 04 mai pour le flux déchets verts uniquement, puis le 15 juin, avec accès filtré selon la plaque d'immatriculation a été mise en place pour réguler l'arrivée des flux importants générés durant cette période (jardinage, travaux, tri et rangement).
- **La modification des flux de population** générés par les effets des confinements (occupation des résidences secondaires en dehors des périodes habituelles) et des déconfinements (fréquentation du territoire accrue au moment des autorisations de circulations),
- **Les contraintes sanitaires** ont eu un impact fort sur la communication et les animations.

Ce contexte particulier a eu un effet sur les tonnages collectés et traités, à prendre en compte lors de la lecture du présent rapport.

Les méthodes de travail, de collaboration et de concertation ont été adaptées aux mesures sanitaires mises en place. Certains projets du service ont ainsi subi des retards et d'autres, notamment en lien avec l'animation et la sensibilisation, ont été reportés ou annulés.

Par ailleurs, concernant l'organisation du service, à noter l'arrivée en mars 2020 de la nouvelle responsable du service Prévention et Valorisation des Déchets, ainsi que l'arrivée en Aout 2020 du nouveau Directeur de Pôle Environnement et Transition Ecologique.

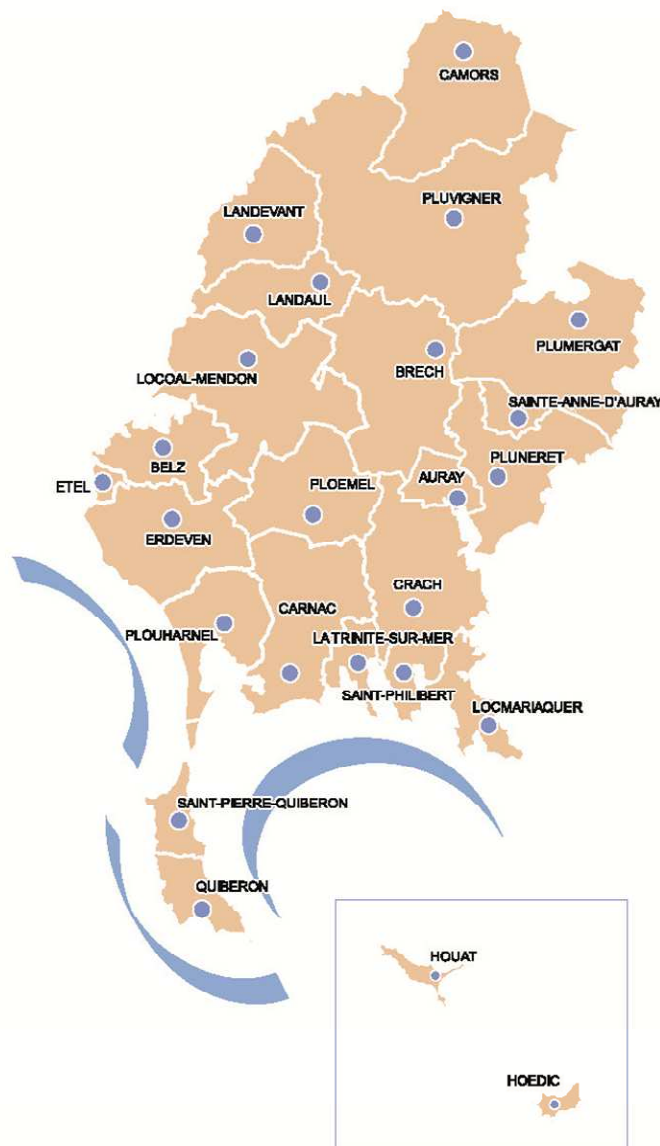
LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

1 LES COMPETENCES SUR LE TERRITOIRE

Les **compétences collecte et traitement** relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA : Ordures Ménagères résiduelles (**OMr**), déchets des Collectes Sélectives (**CS**) et déchets collectés en déchèteries) ont été confiées au Syndicat Mixte de la Région Auray Belz Quiberon par un arrêté Préfectoral en date du 11 avril 1968. Le 1^{er} janvier 2014, le syndicat a intégré la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique qui a repris cette double compétence.

La communauté de communes regroupe les **24 communes** suivantes :

AURAY, BELZ, BREC'H, CAMORS, CARNAC, CRAC'H, ERDEVEN, ETEL, HOEDIC, HOUAT, LA TRINITE-SUR-MER, LANDAUL, LANDEVANT, LOCMARIAQUER, LOCOAL-MENDON, PLOEMEL, PLOUHARNEL, PLUMERGAT, PLUNERET, PLUVIGNER, QUIBERON, SAINT-PHILBERT, SAINT-PIERRE QUIBERON, SAINTE-ANNE D'AURAY.



Sources : IGN BD Topo

2 LA POPULATION

2.1 Les communes concernées par la collecte et population desservie

Au 1^{er} janvier 2020 la collecte DMA a concerné toutes les communes du territoire.

POPULATION DGF RETENUE

COMMUNES	ANNEE 2019	ANNEE 2020
AURAY	14 650	14 630
BELZ	4 313	4 302
BREC'H	7 034	7 036
CAMORS	3 247	3 267
CARNAC	10 462	10 498
CRAC'H	3 905	3 930
ERDEVEN	5 530	5 605
ETEL	2 999	3 044
HOËDIC	291	288
HOUAT	450	437
LA TRINITE-SUR-MER	3 474	3 488
LANDAUL	2 398	2 410
LANDEVANT	3 917	3 970
LOCMARIAQUER	2 750	2 794
LOCOAL-MENDON	3 696	3 712
PLOEMEL	3 248	3 310
PLOUHARNEL	2 591	2 606
PLUMERGAT	4 232	4 256
PLUNERET	5 784	5 934
PLUVIGNER	7 828	7 898
QUIBERON	10 367	10 370
SAINT-PHILIBERT	2 782	2 768
SAINT-PIERRE QUIBERON	4 459	4 453
SAINTE-ANNE D'AURAY	2 788	2 837
TOTAL AQTA	113 195	113 843
Variation 2019/2020 : + 0,57%		

La collecte des déchets ménagers et la collecte sélective concernent l'ensemble des 24 communes de la Communauté de communes, soit **113 843 habitants (population DGF 2020 - recensement INSEE 2017)**.

LA COMMUNICATION ET LES ACTIONS DE REDUCTION DES DECHETS

1 LES ACTIONS DE TRI ET PREVENTION DES DECHETS DU SERVICE

Actualité : dans le contexte de crise sanitaire lié à la Covid-19, beaucoup d'évènements et d'animations scolaires ont été annulés durant l'année 2020, ce qui a rendu plus difficile la mise en place d'actions de sensibilisation.

Objectifs de sensibilisation

Dans le cadre de ses missions de communication sur le tri et la prévention des déchets, la Communauté de communes a mis en place différentes actions :

- **Des animations** ont été proposées dans les **écoles** pour sensibiliser les futurs citoyens au geste de tri et à la réduction des déchets.
- **Des visites du centre de tri** ouvertes à tous les publics ont été organisées.
- Des animations ponctuelles lors de **manifestations publiques** ont eu lieu sur tout le territoire.
- **Des formations** à destination des **professionnels** en charge de la gestion des déchets ont aussi été réalisées.

Au total, ce sont plus de 880 personnes qui ont été rencontrées lors des opérations de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets lors de l'année 2020.

1.1 Animations scolaires et périscolaires

En 2020, des animations ont été proposées aux élèves de CE2, CM1, et CM2 des écoles du territoire. Au total, ce sont 18 classes réparties sur 7 établissements qui ont été sensibilisées, ce qui **représente 398 élèves du territoire et 13 adultes**, soit 411 personnes rencontrées.



Animation périscolaire

1.2 Visites du centre de tri

En 2020, **322 personnes du territoire ont visité le centre de tri VENESYS** à Vannes.

Les élèves des écoles du territoire et leurs enseignants, déjà sensibilisés lors d'interventions en classe par les animateurs de la Communauté de communes, peuvent bénéficier des visites du centre de tri de Vannes.

Cet équipement, exploité par le Syndicat Mixte du Sud Est Morbihan (SYSEM), peut également être visité sur demande par différents publics (associations, lycées, etc...).



Visite d'une association

1.3 Manifestations

Les animateurs de la Communauté de communes ont participé à différentes manifestations publiques en 2020, comme des Comices agricoles, ou fêtes locales, qui sont autant d'occasions de communiquer sur les thèmes du tri et de la prévention des déchets, via la tenue de stands. **440 personnes ont pu être rencontrées à l'occasion de ces évènements.** ([Liste consultable en annexe 1](#))



Stand nettoyage de plage

1.4 Formations adultes et accompagnement des professionnels

Des formations au tri et à la réduction des déchets ont été réalisées auprès du personnel de différentes structures du territoire. Au total, ce sont **30 personnes et publics relais qui ont été sensibilisés sur ces thématiques en 2020.** ([Liste consultable en annexe 1](#))



2 LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

2.1 Rédaction et adoption du PLPDMA entre 2019 et 2020

Le 31 mars 2017, le conseil communautaire d'AQTA décide par délibération la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et la mise en place de la commission de suivi correspondante,

De fin 2019 au 3^{ème} trimestre 2020, le service déchets a rédigé le **PLPDMA** et ses fiches actions et une nouvelle Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (**CCES**) a été désignée et réunie pour émettre un avis sur le contenu du PLPDMA. Une **consultation publique** de 21 jours a été organisée au mois de décembre 2020.

Suite à la consultation publique, la CCES a complété les fiches actions et le PLPDMA a été officiellement adopté le 18 décembre 2020 en conseil communautaire.

(Il est consultable sur notre site internet : <http://www.auray-quiberon.fr/dechets/programme-local-de-prevention-des-dechets-1339.html>)

2.2 Objectif -15% de DMA en 2030

L'**objectif** de ce **PLPDMA** est de répondre à minima aux **exigences réglementaires**, et notamment à la **Loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC)** qui fixe de nouveaux objectifs de réduction des déchets : - **15% de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** produits par habitant **d'ici 2030** par rapport à 2010 (Article 3).

Projection de l'objectif de réduction à atteindre par la collectivité (en kg/hab./an, pop. DGF) :

DMA 2010	DMA 2015	DMA 2020	Objectif DMA 2030
720	741	730	612

2.3 Synthèse et perspectives

Le diagnostic souligne l'aspect dynamique et attractif du territoire, ainsi que ses spécificités.

La **gestion des déchets** sur AQTA est **vouée à évoluer de façon significative**, au vu du contexte local et de la réglementation. **La prévention** des déchets **sera un outil majeur** vers cette transition, et le tissu des acteurs locaux, des partenaires seront à mobiliser.

Suite à ce diagnostic, un **programme d'actions** a été **élaboré** afin de répondre aux objectifs du PLPDMA, en ciblant les gisements prioritaires.

Au total, **23 actions** sont proposées. Celles-ci sont détaillées dans des fiches, et **regroupées en 7 axes** thématiques. (*Liste consultable en annexe 2*)

3 LE PROGRAMME D' ACTIONS TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES (TER)

3.1 Historique

Avant de s'engager dans un programme TER, la collectivité menait déjà plusieurs actions concourant au développement de l'économie circulaire comme la sensibilisation à la prévention et au tri en milieu scolaire, au réemploi via les activités de Cap Ressourcerie, l'accompagnement des campings, le Projet Alimentaire Territorial, le Schéma Communautaire de gestion des déchets, le compostage domestique, le PCAET.

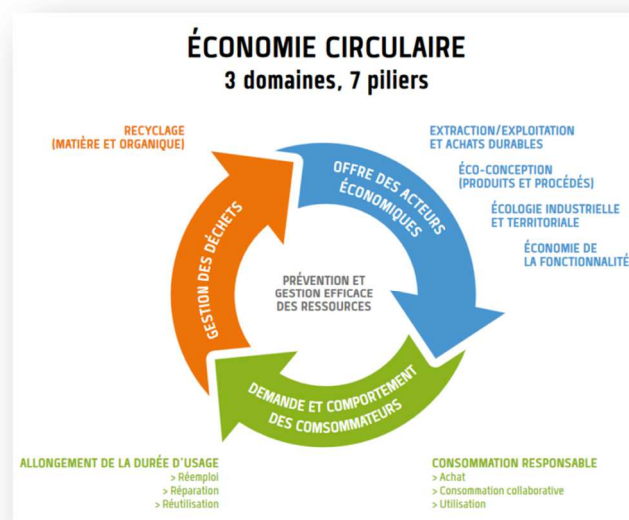
AQTA et la CCBI ont souhaité répondre **ensemble** à l'appel à projets Territoire Economie en Ressources (TER) lancé par l'ADEME Bretagne **en 2017**. La collectivité s'est donc engagée dans une étude de préfiguration, qui a abouti au **programme d'actions de 3 ans soutenu par l'ADEME** sur la période **2019-2022**. Ce programme découle du diagnostic et de la cartographie des acteurs réalisés au cours de l'été et de l'automne 2018.

3.2 Etat des lieux de l'économie circulaire

Depuis la cartographie des acteurs réalisées en 2018, le **fort intérêt des acteurs locaux** pour l'économie circulaire se confirme. **Plusieurs mènent déjà des actions** relevant de l'économie circulaire et cherchent à massifier ces activités pour les rendre économiquement viables dans différents domaines : tourisme, secteur industriel, agricole ou conchylicole. Le secteur de la construction et celui des services paysagers sont également bien présents. Bon nombre d'entreprises et établissements assimilés sont prêts à aller plus loin et à expérimenter de nouvelles actions.

Plusieurs **acteurs relais** contribuent à la **mobilisation** et à l'**accompagnement** des professionnels vers l'économie circulaire comme la CRMA, la CAPEB, la FFB ou le Comité Départemental du Tourisme.

Le Conseil de Développement du Pays d'Auray (**CODEPA**), représentant la société civile, participe au comité de pilotage du programme TER.



Le Schéma de Gestion et Valorisation des déchets décline les nombreuses actions nécessaires pour engager cette mutation : mise en place des extensions de consigne de tri, de la collecte à la source des biodéchets, contrôle d'accès sur les déchèteries, réflexions sur la tarification des professionnels et des particuliers. Le Schéma prévoit également l'étude de requalification du site de Plouharnel qui, en lien avec **l'étude départementale sur les unités de traitement**, doit permettre de répondre aux besoins émergents en matière de tri, valorisation ou traitement. Les modalités de mise en place du tri des plastiques et du plâtre sur les déchèteries sont en réflexion et pourront rapidement être mises en œuvre en fonction des exutoires.

Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** adopté lors du conseil communautaire du 7 février 2020 et le **PLPDMA** intègrent certains volets du **programme TER**.

D'autres démarches connexes sont en lien avec certaines actions du programme TER : l'animation des zones d'activités et du réseau des acteurs économiques par le service Développement économique, les travaux du CODEPA sur l'écoconstruction et la gestion des gravats, le Projet Alimentaire Territorial.

3.3 Programme d'actions

Cinq flux majeurs sont visés par les actions du programme TER en raison de leur **quantité** ou de leur **croissance** : trois déposés en déchèteries (**gravats, tout-venant et déchets verts**) et deux collectés (**Verre et OMr**).

Le Programme des actions est consultable en [annexe 3](#).

3.4 Synthèse de l'année 2020

Cette première année du programme TER a permis de **développer le maillage des acteurs** du territoire souhaitant s'engager dans l'économie circulaire. Que ce soit sur l'axe du BTP, comme sur ceux du gaspillage alimentaire, du compostage, du réemploi, de l'écologie industrielle et territoriale ou du tourisme, une trentaine d'acteurs (entreprises, associations, institutions, fédérations) ont été rencontrés.

Avancement des actions :

Axe 1 Cadre favorable - Action 6 : Faisabilité d'une filière plastiques rigides en déchèterie

- Le prestataire en charge de l'exploitation des déchèteries est partie prenante d'une expérimentation à l'échelle régionale présentée en mars 2020. Une réflexion portant sur la faisabilité technique et économique est engagée au sein d'AQTA.

Axe 3 Biomasse - Action 13 : Evolution du site de Plouharnel en unité de traitement des biodéchets

- L'étude a été réalisée et le scénario du traitement de la biomasse sur le territoire demeure en réflexion et en attente des opportunités de coopération territoriale pour traiter les 3 000 tonnes de biodéchets qui seraient collectés à AQTA.

Axe 4 Réemploi – Action 23 : Trouver une alternative aux bacs polystyrène

- Le workshop « *Quelles alternatives aux bacs poissons PSE ?* » du 7 octobre 2020 a réuni une trentaine de participants et 7 intervenants venus présenter leurs initiatives dans ce domaine. Deux expérimentations ont actuellement lieu : un bac polystyrène compostable testé depuis 1 an par un mareyeur et la collecte de bacs polystyrènes par une grande surface pour une filière de recyclage depuis octobre 2020.

Axe 5 Entreprises – Action 26 : Accompagner 2 zones d'activités vers l'Ecologie Industrielle et Territoriale

- Une enquête d'intérêt a été réalisée en juillet auprès des 20 entreprises du parc d'activités concernant le projet de mutualisation d'une déchèterie par Hillrom sur le parc d'activités Talhouët à PLUVIGNER.

Axe 5 Entreprises – Action 28 : Accompagner 15 établissements à l'optimisation des flux

- Accompagnement par la CRMA de 15 artisans et commerçants à la réduction de leur production de déchets via le dispositif « Eco-défi » : 15 pré-diagnostic déchets réalisés et 15 entreprises du Pays d'Auray accompagnées et labellisées « Eco-défis ».

Axe 6 Tourisme – Action 30 : Accompagner 30 hébergeurs touristiques d'ici 2022

- Accompagnement de 7 campings à l'exemplarité en matière de gestion des déchets en juin et juillet 2020



Composteurs dans un camping

Axe 6 Tourisme - Action 32 : Construire une campagne de sensibilisation du public plaisancier

- Enquête réalisée auprès de quatre gestionnaires de ports (Port Haliguen à QUIBERON, ETEL, LA TRINITE-SUR-MER, et Saint-Goustan à AURAY) sur leur gestion des déchets et la qualité de l'eau.

3.5 Bilan de la communication réalisée

NOM DE L'ACTION	PERIODE MOIS/ANNEE	OUTILS UTILISES	PUBLIC CIBLE
Opération « Eco-défis »	Janvier 2020	Un article de presse	Grand public
Accompagner 30 hébergeurs touristiques	Juin- juillet 2020	Des guides et affiches sur le tri et le compostage	Campeurs
Accompagner 2 ZAC vers l'EIT	Juillet-août 2020	Une enquête	Entreprises de la ZAC Talhouët
Construire une campagne de sensibilisation des plaisanciers	Septembre-octobre 2020	Une enquête	Gestionnaires de ports
Alternatives aux bacs polystyrène	Décembre 2020	Article de presse	Télégramme

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 LES INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

Sur le continent, le scénario de collecte a été le suivant en 2020 :

- Collecte des Ordures Ménagères résiduelles en porte à porte (conteneurisation individuelle et quelques bacs collectifs) et sur quelques éco-stations selon des fréquences tenant compte de la saisonnalité.
- Collecte Sélective en tri-flux :
 - 🗑 1^{er} flux : le Verre, en apport volontaire sur toutes les communes,
 - 🗑 2^{ème} flux : le Papier, en apport volontaire sur toutes les communes,
 - 🗑 3^{ème} flux : les Emballages Légers ménagers (flaconnages plastiques, cartonnettes, acier, aluminium), en apport volontaire, en éco-stations ou en porte à porte sur l'ensemble des communes (collecte en sacs majoritairement).



Camions de collecte en porte à porte

Sur les îles (Houat et Hoëdic), les déchets sont collectés puis rapatriés sur barge par la société GRANDJOUAN. La prestation comprend le transport maritime, la collecte en bacs 750 L d'Ordures Ménagères résiduelles sur les îles, le rapatriement des apports en colonnes des Collectes Sélectives. Une fois sur le continent, les OMr et les CS sont acheminés sur le site de PLOUHARNEL ou directement à l'exutoire, pour être éliminés ou valorisés comme les déchets du continent. Les déchets collectés en déchèteries sont acheminés vers les déchèteries les plus proches.

1.1 Les équipements de pré-collecte

1.1.1 Parc des bacs

Le parc de conteneurs dont dispose la Communauté de communes est le suivant :



Bacs de collecte

Le parc de bacs sur l'ensemble du territoire est estimé à environ 55 000 contenants. A ce jour, le service n'est pas équipé de logiciel permettant de comptabiliser le nombre exact de bacs en service.

Pour l'année 2020, 1 284 bacs ont été distribués et répartis selon le tableau suivant :

Bacs Ordures Ménagères				Bacs Collecte Sélective	
140 litres	240 litres	360 litres	750 litres	360 litres	750 litres
741	217	75	119	79	53

La dotation en bacs a enregistré une baisse de 19,2% par rapport à 2019 et concerne l'ensemble des volumes et des flux.

1.1.2 Parc des colonnes d'apport volontaire

Le parc total de colonnes d'apport volontaire se compose, (au 1^{er} janvier 2020*), de 942 unités.

	Ordures Ménagères résiduelles	Emballages Légers	Verre	Papier	Tout flux
Cuves aériennes	0	23	597	228	848
Cuves semi-enterrées	0	0	1	1	21
Cuves enterrées	19	9	8	5	22
Iles (Houat/Hoëdic) Cuves aériennes	0	23	18	10	51
Total	19	55	624	244	942

*Suite à la création d'une nouvelle base de données, les chiffres peuvent différer entre 2019 et 2020

Sur les communes continentales du territoire, une campagne de renouvellement du parc des colonnes aériennes a débuté en 2016. Dans une logique d'optimisation et de rénovation du parc vieillissant de ses colonnes d'apport volontaire en Verre et Papier, la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique souhaite revoir certaines implantations. Ainsi, l'intérêt du maintien dans le parc des colonnes vétustes et présentant une très faible fréquentation (collecte inférieur à 3 tonnes/an) est discuté. De la même manière, la création de nouveaux lotissements oblige le service à repenser certains points de collecte en se basant notamment sur les flux de circulation de la population.

Par ailleurs, un diagnostic de terrain a identifié 144 colonnes* qui présentent un problème de sécurité lors du vidage (marche-arrière, fils électriques à proximité immédiate, emplacement dangereux...) et 48 faisant l'objet d'une convention de passage.

*Suite à la création d'une nouvelle base de données, les chiffres peuvent différer entre 2019 et 2020

En 2020 :

- 57 colonnes aériennes ont été remplacées,
- 22 colonnes aériennes ont été supprimées et non remplacées,
- 1 colonne aérienne a été ajoutée,
- 104 mouvements pour déplacement de matériel ont été facturés,

- 2 colonnes semi-enterrées ont été posées,
- 28 points noirs « sécurité » ont été résolus.



Colonnes semi-enterrées, Mériadec Pluneret

1.1.3 Sacs jaunes

Parallèlement, les **emballages Légers** sont collectés en porte à porte dans des sacs jaunes (sauf sur les îles). En 2020, la Communauté de communes a acheté des sacs jaunes pour **83 804,16 € TTC**.

A titre indicatif, les achats en sacs jaunes depuis 2016 ont été les suivants (en € TTC) :

2016	2017	2018	2019	2020
56 409 €	100 861 €	75 132 €	108 904 €	83 804 €

NB : Les variations interannuelles tiennent essentiellement aux effets de stocks et de dates de commande et ne reflètent pas l'évolution de la consommation réelle en sacs jaunes.

4 432 cartons ont été distribués aux services communaux, soit 88 640 rouleaux de 25 sacs. Une **augmentation de 11,2 %** (+ 448 cartons) de la distribution des sacs jaunes est enregistrée en 2020 par rapport à 2019 (notamment lié à l'effet confinement).

1.1.4 Parc des composteurs

Le compostage individuel est une solution efficace de réduction à la source des déchets produits par les ménages et permet de façon simple de transformer les déchets organiques en amendement réutilisable dans les jardins. En 2020, la Communauté de communes a décidé de poursuivre les opérations de mise à disposition gratuite de composteurs individuels.

Le **nombre global** de composteurs en place sur le territoire s'élève à **18 177 composteurs**, avec **966 composteurs distribués en 2020**, comparativement à 848 composteurs distribués en 2019 et 542 composteurs distribués en 2018.

1.2 Fréquence de collecte

Dans le cadre du **nouveau marché de collecte** débuté au **1^{er} janvier 2020**, les **périodes de variation de fréquences** de collectes **ont été revues** sur les communes de CARNAC, ERDEVEN, LA TRINITE-SUR-MER, QUIBERON et ST-PIERRE QUIBERON.

1.2.1 Ordures Ménagères résiduelles

Fréquence des collectes en Porte à Porte (**PàP**) des OMr en 2020 :

- **Particuliers (et professionnels non assujettis à la redevance spéciale)** : de 1 à 2 fois par semaine sur l'année en fonction des communes et des variations de population (vacances et périodes estivales).
- **Professionnels (à la Redevance Spéciale)** : de 1 à 7 fois par semaine sur l'année en fonction des variations de population (vacances et périodes estivales).

(Voir détails en annexe 4)

1.2.2 Emballages Légers

Fréquence des collectes en Porte à Porte des Emballages Légers en 2020 :

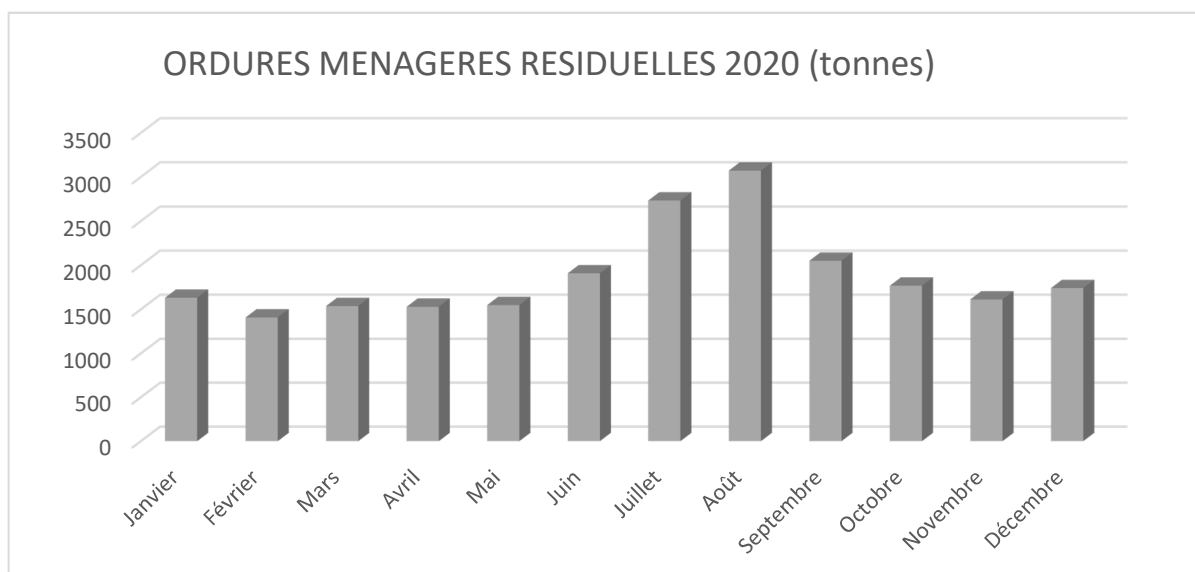
- **Particuliers (et professionnels non assujettis à la redevance spéciale)** : 1 fois par semaine sur l'année.
- **Professionnels (à la Redevance Spéciale)** : de 1 à 2 fois par semaine sur l'année en fonction des variations de population (vacances et périodes estivales).

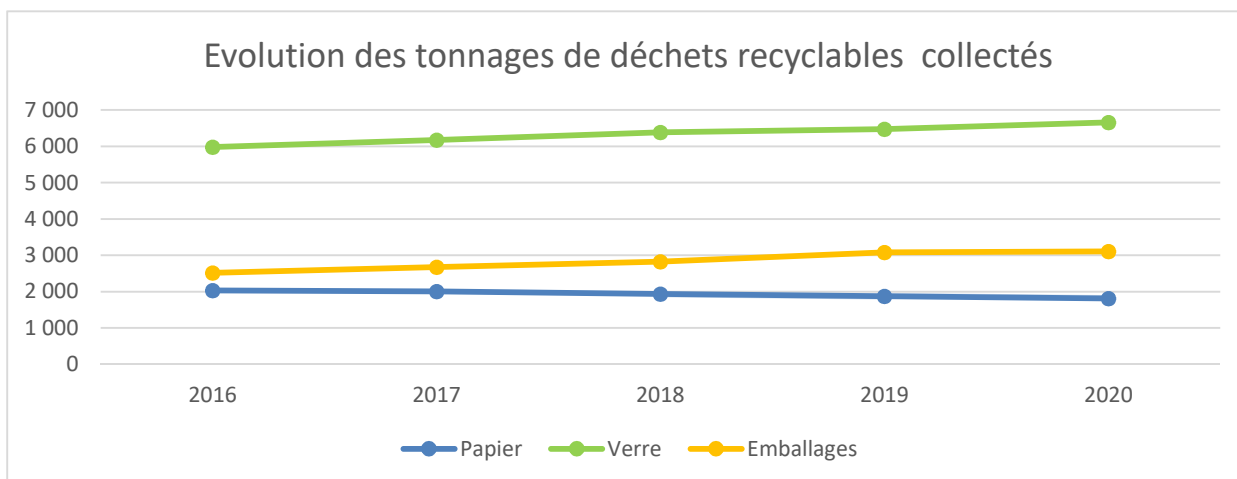
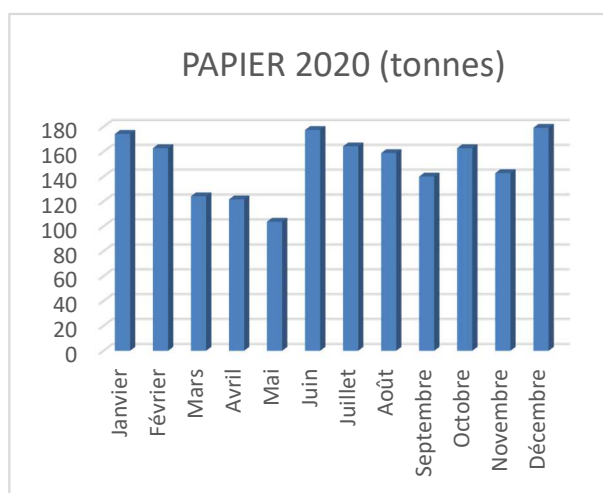
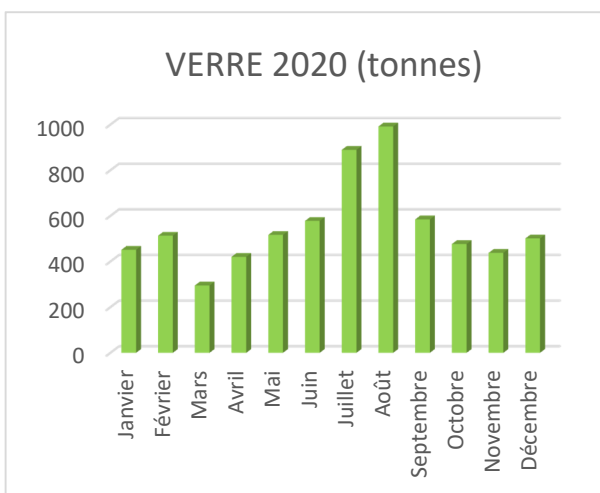
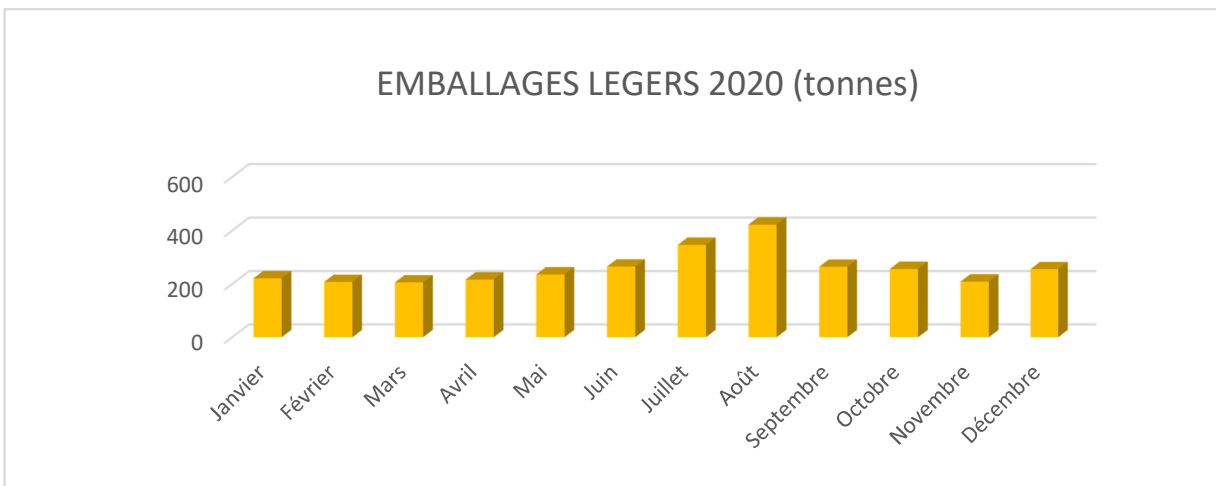
(Voir détails en annexe 4)

1.3 Tonnages collectés en PàP et PAV

Les tonnages des Ordures Ménagères résiduelles, du Verre, du Papier et des Emballages Légers collectés au cours de l'année 2020 sur les différentes communes de la Communauté de communes sont les suivants :

	2019	2020	Evolution 2019/2020
Papier	1 879 t.	1 812 t.	-3,5%
Verre	6 474 t.	6 658 t.	2,9%
EL	3 083 t.	3 107 t.	0,8%
OMr	23 410 t.	22 540 t.	-3,7%





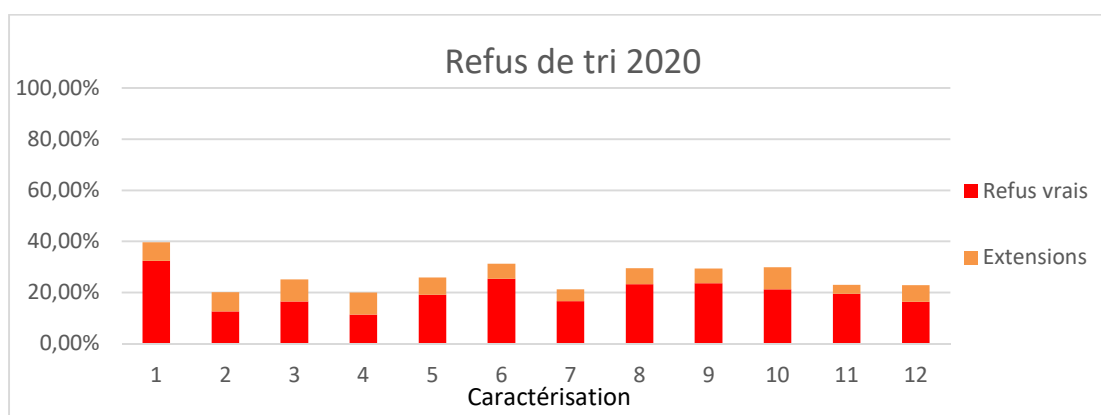
Evolution du Ratio de Collecte

Ratios en kg/hab.* /an	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution en % 2019-2020
EL	22,8	23,9	25,1	27,2	27,3	0%
Papiers	18,4	17,9	17,2	16,6	15,9	-4%
Verre	53,9	55,1	56,6	57,2	58,5	2%
Total CS	95,1	97,0	98,9	101,0	101,7	0,69%
OMr	209,3	209,3	206,9	206,8	198,0	-4,26%
Total collecte	304,4	306,3	305,8	307,8	299,7	-2,64%

* La population prise en compte est la population DGF

1.3.1 La qualité du tri

En 2020, le taux de refus de tri sur les Emballages Légers a subi une forte augmentation et a atteint **27,13 %**. Les refus de tri sont les éléments retrouvés dans les sacs et bacs jaunes et ne répondant pas aux actuelles consignes de tri (textiles, plastiques non recyclables, déchets fermentescibles, verre, certaines résines plastique etc.).



Les refus de tri de 2020 compte une moyenne de :

- **20,49 % d'indésirables** (= refus « vrais »),
- **6, 65 % d'extension** : les emballages plastiques correspondant aux « Extensions des consignes de tri aux nouvelle résines »

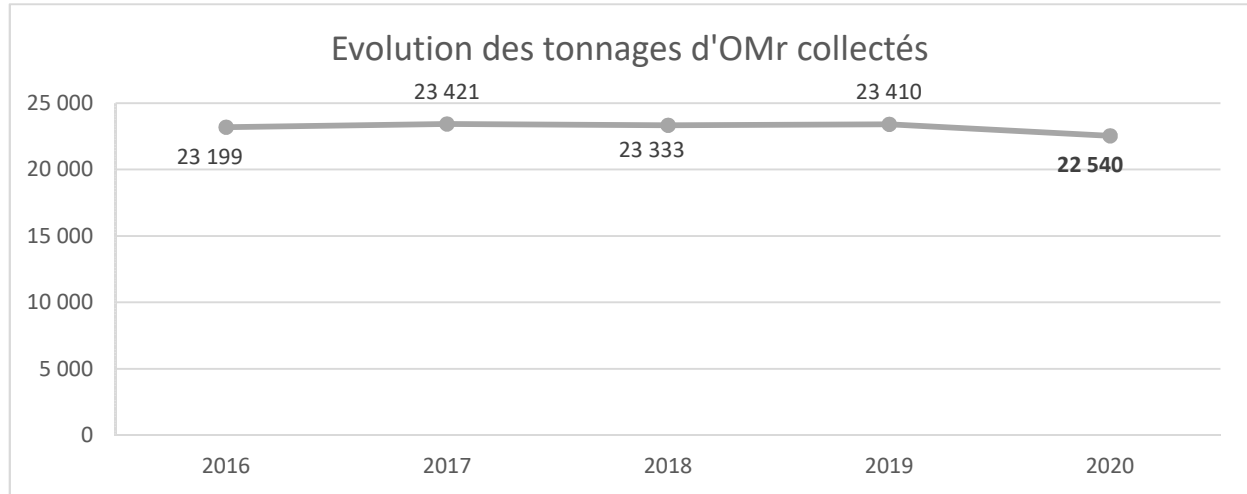
Evolution du taux de refus :

REFUS DE TRI	2016	2017	2018	2019	2020
En pourcentage	22 %	21 %	18 %	21 %	27 %
En tonnage	405	393	404	621	670

Les refus de tri sont expédiés vers l'incinérateur de Plouharnel pour y être traités.

1.3.2 Les Ordures Ménagères résiduelles

Les tonnages collectés concernent l'ensemble du territoire. Les tonnages collectés ne peuvent donc plus être étudiés commune par commune, mais globalement sur le territoire.



Le tonnage global d'OMr collectées en 2020 sur le territoire de la Communauté de communes est de **22 540 tonnes**, soit une baisse de 870 tonnes par rapport à 2019 (-3.7%).

1.4 Les déchèteries

Ce sont des lieux **ouverts au public, particuliers et professionnels** (sous certaines conditions), pour le dépôt des déchets qui, du fait de leur encombrement ou de leur nature, ne sont pas pris en charge dans le cadre de la collecte des Ordures Ménagères Assimilées (**OMA**). Stockés sur les sites déclarés et contrôlés, ces déchets sont ensuite **valorisés par des filières adaptées ou éliminés en installation de stockage**.

Six déchèteries continentales et 2 mini déchèteries iliennes sont implantées sur le territoire de la Communauté de communes de sorte qu'elles ne soient pas éloignées de plus de **quinze minutes des habitations**. Les déchèteries sont situées sur Belz, CARNAC, CRAC'H, PLUVIGNER, QUIBERON, STE-ANNE D'AURAY, HOUAT et HOEDIC.

Le récépissé de déclaration contrôlée et d'enregistrement de ces équipements fixe les conditions d'exploitation et identifie les produits qui y sont admis.

Pour les déchèteries de la Communauté de communes, les produits admis sont les suivants :

- **Tout venant, gravats, déchets verts, ferraille et batteries, carton, bois**
- **DDS (Déchets Diffus Spécifiques)**
- **DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques)**
- **Pneus de véhicules légers, non jantés, (uniquement sur CRAC'H et BELZ)**
- **Déchets d'équipements d'ameublements : (uniquement sur CRAC'H, BELZ, et PLUVIGNER)**

Les horaires et jours d'ouverture sont harmonisés sur tous les sites depuis le 1^{er} janvier 2019.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Déchèterie de BELZ	9h - 12h 13h30 – 18h	Fermée			9h - 12h 13h30 – 18h		
Déchèterie de CARNAC							
Déchèterie de SAINTE ANNE D'AURAY							
Déchèterie de CRAC'H		9h - 12h 13h30 – 18h		Fermée	9h - 12h 13h30 – 18h		Fermée
Déchèterie de QUIBERON							
Déchèterie de PLUVIGNER							

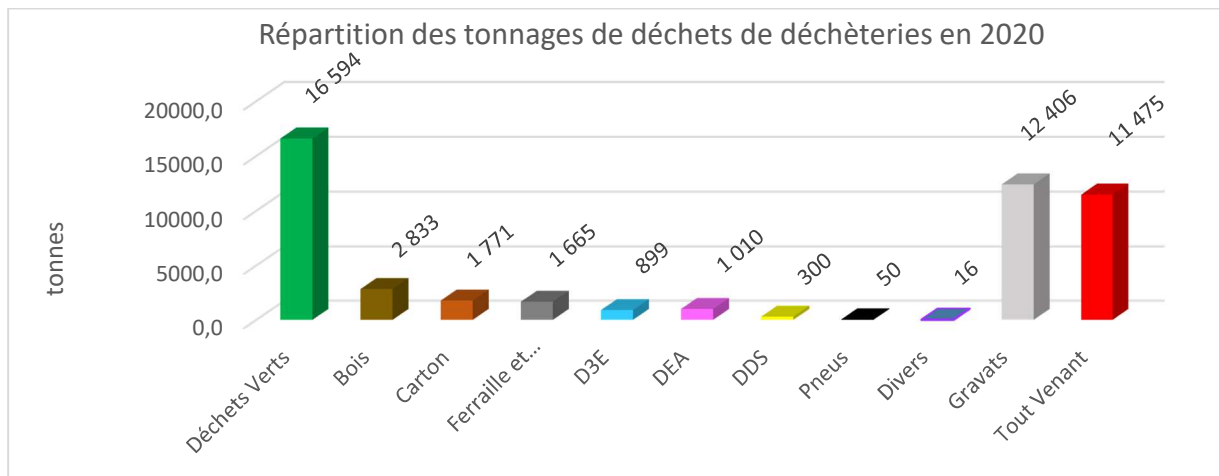
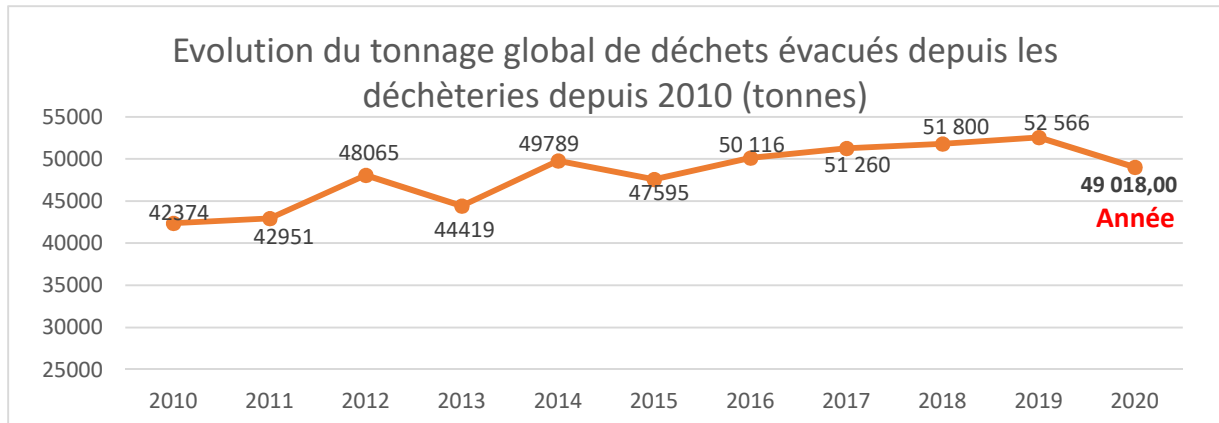
Actualités 2020 :

NB : à noter qu'en novembre 2019, la filière ECODDS a été mise en place sur les déchèteries de Belz et Crac'h. Le principe consiste en la collecte séparée des déchets dangereux des ménages pour les diriger vers cette filière et bénéficier ainsi d'absence de coût de traitement. En novembre 2020, la filière a été installée sur la déchèterie de Pluvigner.

Tonnages annuels des différents déchets évacués des déchèteries :

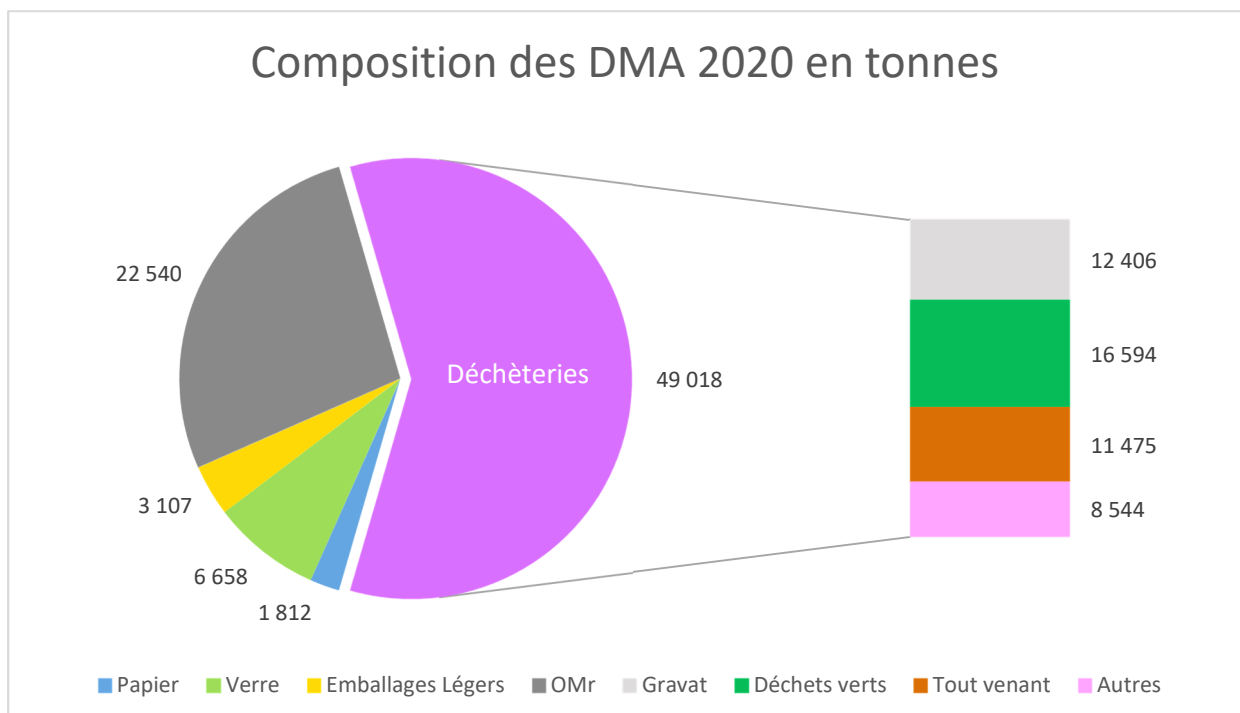
	Déchets Verts	Bois	Carton	Ferraille + batteries	D3E	DEA	DDS	Pneus	Divers: piles, lampes, néons	Gravats	Tout Venant	TOTAL tonnages
Total 2020	16 594	2 833	1 771	1 665	899	1 010	300	50	16	12 406	11 475	49 019
Ratio kg/hab/an*	145,8	24,9	15,6	14,6	7,9	8,9	2,6	0,4	0,1	109,0	100,8	430,6
Evolution 2020/2019	-10%	-3%	-5%	-1%	-13%	-5%	-10%	-2%	11%	-5%	-6%	-7%
Total 2019	18 456	2 906	1 861	1 678	1 035	1 061	334	51	14	13 010	12 160	52 566
Total 2018	18 366	2 517	1 764	1 335	877	1 027	293	34	13	14 306	11 273	51 805
Total 2017	18 022	2 272	1 653	1 267	978	910	249	32	11	15 027	10 839	51 260
Total 2016	17 195	3 376	1 503	1 349	964	629	255	17		15 250	9 595	50 132

* Ratio calculé sur la pop. DGF 2020



1.5 Synthèse Globale des DMA

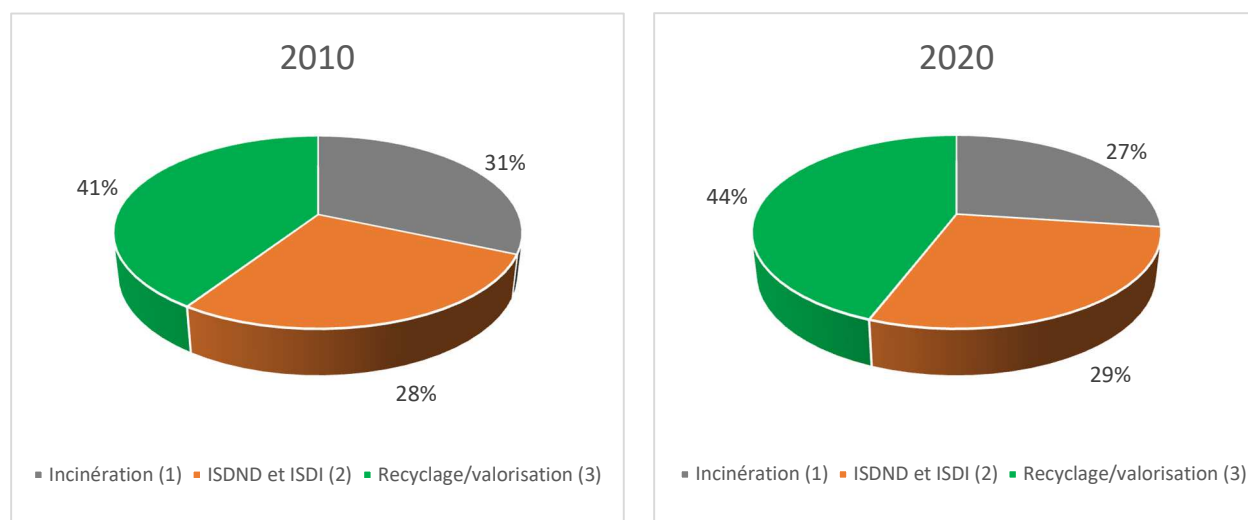
Les DMA regroupent les OMr, les emballages légers, le verre, le papier et l'ensemble des déchets collectés en déchèterie.



2 LES INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT

Le traitement des ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de communes (collecte et déchèteries) se répartit de la manière suivante en 2020 :

EVOLUTION DE LA PART DES DIFFERENTS TYPES DE FILIERES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (en tonnes) :

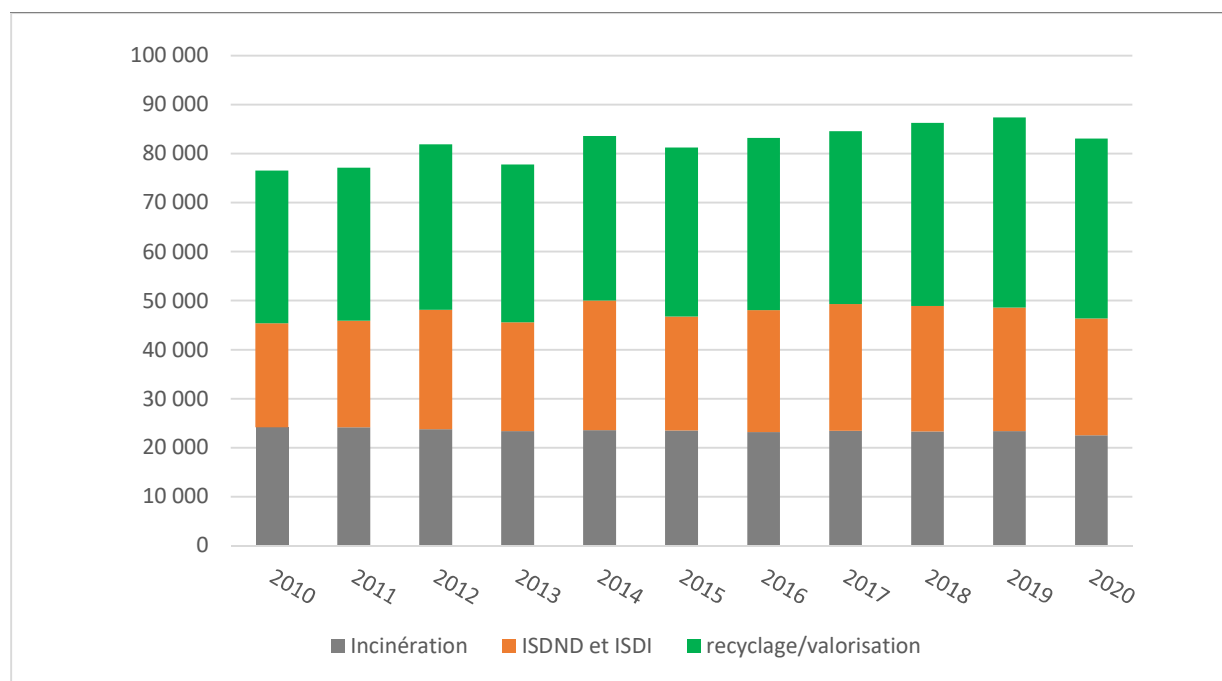


⁽¹⁾ : Ordures ménagères

⁽²⁾ : Gravats et tout-venant des déchèteries

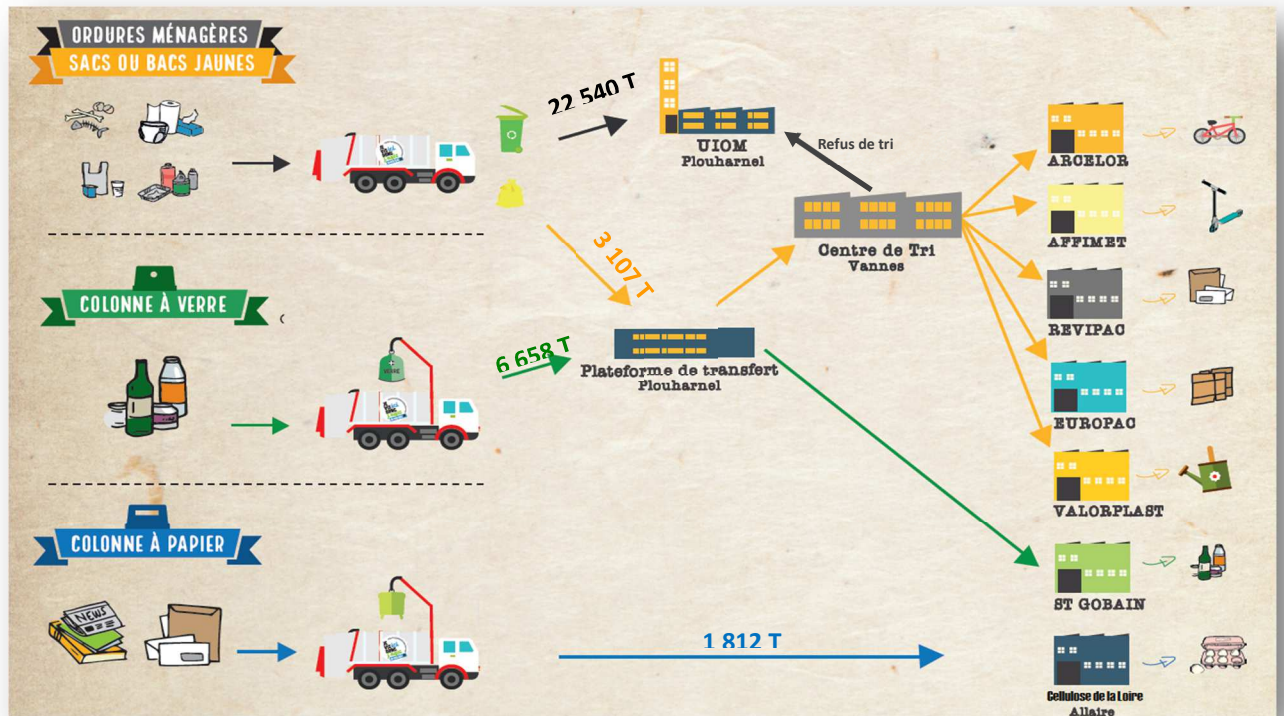
⁽³⁾ : Collecte sélective (verre, papiers, emballages légers) et recyclables des déchèteries (ferrailles, batteries, déchets verts, bois, cartons, Déchets Diffus Spécifiques, D3E)

EVOLUTION DE LA PART DES DIFFERENTS TYPES DE FILIERES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

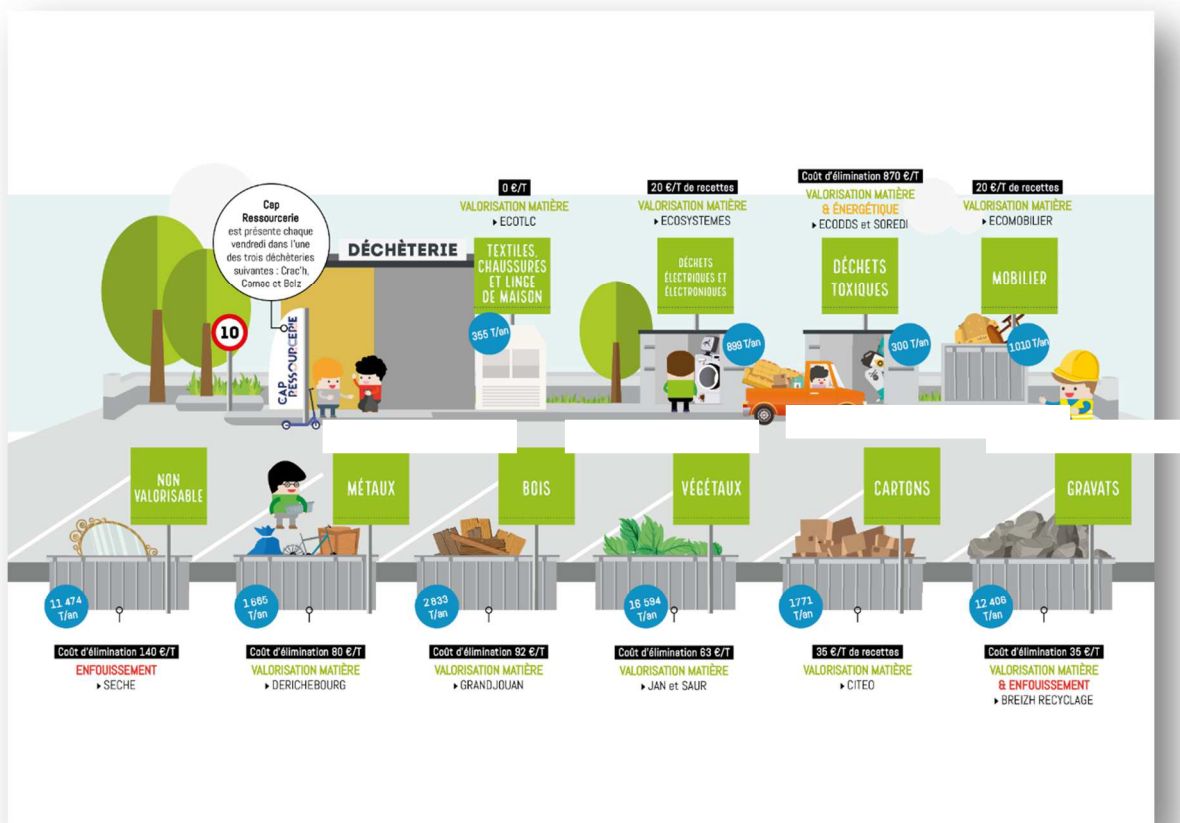


2.1 Parcours et exutoires des déchets

2.1.1 Les déchets collectés en Porte à Porte et en Points d'Apport Volontaire



2.1.2 Les déchets collectés en Déchèteries



2.3 Activités de l'UIOM

Les Ordures Ménagères résiduelles collectées sur le territoire sont traitées sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, située à PLOUHARNEL. La capacité réglementaire de cette usine est de 31 500 t/an (Autorisation préfectorale du 31/07/2008).

En 2020, **27 501 tonnes** ont été incinérées à l'usine de PLOUHARNEL dont **23 244 tonnes** pour le compte d'Auray Quiberon Terre Atlantique : **22 540 tonnes** d'Ordures Ménagères résiduelles et **704 tonnes** de refus de tri. Les **4 257 tonnes** autres proviennent des OMr de la Communauté de communes Bellevue Blavet Océan, et d'apports privés de DIB.

En 2020, les quantités de résidus d'exploitation ont été :

- 5 651 T de mâchefers, soit 205,5 kg de mâchefers/t de déchets incinérés,
 ✚ Exutoire : IME de Séché, située à la Vraie Croix (56),
- 366 T de ferrailles, soit 16,1 kg de ferrailles/t de déchets incinérés,
 ✚ Exutoire : site de valorisation de GDE à Lorient (56),
- 591 T de REFIOM, soit 13,3 kg de REFIOM/t de déchets incinérés,
 ✚ Exutoire : ISDD de SOLITOP, située à St Cyr des Gâts (85).

L'installation dispose des principaux équipements suivants :

- Deux fosses de réception des déchets d'une capacité totale de 700 m³,
- Deux grappins de 4 tonnes,
- Un four de 4,2 tonnes heure,
- Un traitement des fumées comprenant deux tours de refroidissement des gaz, un réacteur à chaux, une injection de charbon actif et un filtre à manches.

Pour écrêter les pointes estivales et gérer les déchets pendant les arrêts techniques programmés, le site est équipé d'une **presse à balles de 10 tonnes par heure**. Les balles formées sont stockées sur site avant d'être **incinérées au cours de l'année**.

Les principaux éléments à retenir sur l'année 2020 :

- Incinération de déchets extérieurs à la Communauté de communes mais en provenance du Morbihan,
- Bonne disponibilité du four (89,85%),
- Réparation fosse n°2, cuvelage, reprise du voile mur de fosse 2 + test d'étanchéité
- Réfection partielle de la trémie du Filtre à Manches et remplacement auge + vis M10
- Réfection totale du réfractaire façade brûleur
- Remplacement poutre structure four + entretien complet du plan de grilles

Pour plus d'information, le rapport d'activité de l'UIOM de PLOUHARNEL est consultable en annexe 5.

LES INDICATEURS FINANCIERS

1 LE FINANCEMENT DU SERVICE

Le service Ordures Ménagères est financé par la TEOM et la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire.

1.1 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La TEOM est une **taxe additionnelle à la taxe foncière** sur les propriétés bâties et suit l'évolution de cette dernière. Les zones de perception de la TEOM ont été définies en fonction de la fréquence moyenne hebdomadaire de ramassage des ordures ménagères, sur lesquelles des taux différents sont votés.

Plusieurs taux de TEOM sont votés par l'assemblée délibérante (deux zones de perception) :

- **9,86 %** (Collecte OMr en C1 toute l'année)
 - ↳ Dont Locol-Mendon en progressif à 9.05%
- **10,54 %** (Collecte OMr en C1 en basse saison, et en C2 en haute saison)
 - ↳ Dont Belz, Erdeven, Etel en progressif à 9.73%

	Zones	Taux TEOM 2019	Taux TEOM 2020	Variation
AURAY	1	9,86%	9,86%	0%
BELZ	2	9,46%	9,73%	2,85%
BREC'H	1	9,86%	9,86%	0%
CAMORS	1	9,86%	9,86%	0%
CARNAC	2	10,54%	10,54%	0%
CRAC'H	2	10,54%	10,54%	0%
ERDEVEN	2	9,46%	9,73%	2,85%
ETEL	2	9,46%	9,73%	2,85%
HOEDIC	1	9,86%	9,86%	0%
HOUAT	1	9,86%	9,86%	0%
LA TRINITE-SUR-MER	2	10,54%	10,54%	0%
LANDAUL	1	9,86%	9,86%	0%
LANDEVANT	1	9,86%	9,86%	0%
LOCMARIAQUER	2	10,54%	10,54%	0%
LOCOAL-MENDON	1	8,78%	9,05%	3,08%
PLOEMEL	1	9,86%	9,86%	0%
PLOUHARNEL	2	10,54%	10,54%	0%

PLUMERGAT	1	9,86%	9,86%	0%
PLUNERET	1	9,86%	9,86%	0%
PLUVIGNER	1	9,86%	9,86%	0%
QUIBERON	2	10,54%	10,54%	0%
SAINT-PHILIBERT	2	10,54%	10,54%	0%
SAINT-PIERRE QUIBERON	2	10,54%	10,54%	0%
SAINTE-ANNE D'AURAY	1	9,86%	9,86%	0%

1.2 La Redevance Spéciale

La **Redevance Spéciale** finance l'élimination des déchets produits par les commerces, artisans ou activités de service qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétion technique particulière. Les professionnels assujettis à la redevance spéciale sont exonérés de la TEOM.

La redevance spéciale est :

- Soit basée sur le nombre de bacs présentés par les professionnels à la collecte. Son coût est déterminé par la contenance du bac multiplié par le prix unitaire et le nombre de levées.
- Soit forfaitaire.

(Pour plus d'information en annexe 6)

	2019	2020	Variation
Prix au litre	0,0246 €	0,0246 €	0 %

2 LE COUT DU SERVICE

2.1 Montant annuel des dépenses

2.1.1 Les charges financières

	2020
L'annuité payée au cours de l'exercice	91 492 €
Encours de la dette au 31/12/2019	352 772 €
Encours de la dette au 31/12/2020	275 613 €
Durée de vie résiduelle de l'encours	2 ans et 10 mois
Taux moyen de la dette	4,48 %
Nombre de contrats de prêts	1

2.1.2 Les charges d'exploitation

Dépenses réalisées pour la collecte :

COMPETENCE COLLECTE	2020
Charges de collecte continent	4 545 356 €
Charges de collecte et transport maritime déchets îles	332 218 €
Remboursement frais Houat et Hoëdic pour collecte	45 898 €
Sacs jaunes	92 185 €
Lavage des colonnes	50 594 €
Total	5 066 251 €

Dépenses réalisées pour les déchèteries :

COMPETENCE DECHETERIES	2020
Gestion et exploitation des 6 déchèteries	4 112 504 €

Dépenses réalisées pour les traitements :

COMPETENCE TRAITEMENT	2020
Exploitation UIOM	3 355 220 €
TGAP incinération	392 647 €
Tri	739 520 €
Études environnementales	30 698 €
Contrôle exploitant UIOM	21 319 €
Total	4 539 404 €

Autres charges diverses*	887 548 €
--------------------------	-----------

Intérêts de la dette	17 364 €
-----------------------------	-----------------

TOTAL DES CHARGES	14 623 071 €
--------------------------	---------------------

*Autres charges diverses : salaires, amortissements, annulations de titres et admissions en non-valeur, électricité, fournitures, carburant, entretien des véhicules, entretien des espaces verts, maintenance, assurances, annonces légales, abonnements, frais de télécommunications, affranchissement, effarouchement volatiles, taxes foncières, assistance juridique, subventions versées.

2.2 Montant annuel des recettes

2.2.1 Les produits des services

LA TEOM	2020
Produit global de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	12 781 328 €

LA REDEVANCE SPECIALE	2020
Produit de la Redevance Spéciale	560 316 €

2.2.2 Les produits d'exploitation

Recettes perçues dans le cadre du tri

AIDES REÇUES DANS LE CADRE DU TRI	2020
CITEO : Soutien à la tonne triée et à la communication locale	1 581 191 €
Eco-Mobilier : Soutien à la communication	6 451 €
Eco TLC : Soutien à la communication	8 630 €
Total	1 596 272 €

RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION DES PRODUITS	2020
Plastiques	71 827 €
Verre	129 493 €
Papiers	115 107 €
Cartons	24 336 €
Acier	21 667 €
Aluminium	3 799 €
Briques alimentaires	829 €
JRM Gros de magasins	3 339 €
Total	370 397 €

Recettes des déchèteries

RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION DES PRODUITS	2020
Ferraille	77 290 €
Cartons	101 398 €
DEEE	54 375 €
DDS	923 €
Total	233 986 €

PRODUITS DES DROITS D'ACCES DES ARTISANS AUX DECHETERIES	2020
<i>Pour mémoire : l'accès des professionnels est limité à un volume de 3 m³ par jour, tous flux confondus. Le PTAC est limité à 3,5 tonnes. Les tarifs 2020 ont été fixés à :</i>	
➤ Gravats	9,18 €/ m ³
➤ Déchets verts	9,18 €/ m ³
➤ Tout-venant	14,91 €/ m ³
➤ Bois	14,91 €/ m ³
	91 352 €

Produits du traitement des ordures ménagères

RECETTES PERÇUES	2020
redevance versée par la CCBBO pour incinération déchets	263 353 €
redevance versée par CNIM pour déchets tiers incinérés	141 910 €
ferrailles issues de l'incinération	114 675 €
Total	519 938 €

2.2.3 Récapitulatif des recettes

	2020
TEOM	12 781 328 €
Redevance Spéciale	560 316 €
Participations	2 811 944 €
Divers *	101 814 €
TOTAL DES RECETTES	16 255 402 €

*Poste DIVERS : remboursements salaires, loyer antenne Sclégen, protocole transactionnel VEOLIA, FCTVA

Les déchets captés par la Communauté de communes en 2020 représentent 88 097 tonnes ; le prix de revient de la tonne de déchets prise en charge par la Communauté de communes est de 118 €.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2020 ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

1 SYNTHESE 2020

Afin de s'inscrire dans une logique de prévention, de réduction des déchets et d'économie circulaire, et suite à son engagement dans le programme Territoire Economie en Ressources (TER) lancé par l'ADEME en 2019, Auray Quiberon Terre Atlantique a adopté le 18 décembre 2020 son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**.

La collectivité a ainsi programmé des actions de réduction sur divers flux, et notamment les déchets organiques. Ces actions à déployer entre 2021 et 2026, sont en phase avec le schéma communautaire déchets voté en décembre 2018.

En 2020 la sensibilisation s'est adaptée au **contexte de crise sanitaire**.

Par ailleurs, Auray Quiberon Terre Atlantique a poursuivi la modernisation de son réseau de déchèteries avec la **mise en service de la déchèterie d'Houat en novembre 2020**.

La **filière ECO DDS** a été mise en place sur la déchèterie de PLUVIGNER.

L'**optimisation du parc** et le **maillage de colonnes** d'apport volontaire s'est poursuivie sur l'ensemble du territoire.

2 PERSPECTIVES 2021

En 2021, la collectivité va poursuivre ses **actions de sensibilisation** à la prévention et au tri des déchets, notamment auprès de publics spécifiques tels que les résidents en habitats collectifs.

Il est également prévu une **expérimentation de la promotion du réemploi** auprès des vacanciers et le lancement d'une campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les cantines du territoire.

L'**amélioration des points de collecte des textiles**, visant à optimiser leur fréquentation doit avoir lieu en coopération avec les communes.

Les actions du **programme TER** et l'émergence d'**initiatives locales** visant à favoriser l'économie circulaire se poursuivront (lancement d'une étude de développement d'alternatives aux bacs polystyrènes).

La **convention de partenariat avec CAP RESSOURCERIE** sera à réétudier à l'échéance novembre 2021.

La **collectivité sollicitera les communes et les usagers** afin de connaître leurs habitudes en terme de gestion des déchets et de mieux cibler les modalités d'optimisation à venir.

L'**optimisation des équipements de la collectivité** est programmée dans le cadre des travaux de réaménagement et d'agrandissement du site de la déchèterie de Quiberon qui se dérouleront de mars 2021 à mars 2022.

Sur cette thématique, la **recherche de disponibilités foncières** doit être maintenue afin de pouvoir développer et améliorer le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets.

La collectivité amorcera une **évolution de ses conditions d'accès des professionnels en déchèterie** en adaptant progressivement ses tarifs aux coûts réels supportés.

Pour coordonner la **mise en œuvre du Schéma communautaire** et répondre aux obligations réglementaires du SPPGD, Auray Quiberon Terre Atlantique confiera une **mission d'AMO à un Bureau d'étude**.

Date d'établissement du Rapport annuel sur le Prix et de la Qualité du Service public de la gestion des déchets et Assimilés du Président : 31 mai 2021

Date de présentation du Rapport annuel sur le Prix et de la Qualité du Service public de la gestion des déchets et Assimilés du Président à la Commission Consultative : 9 septembre 2021

Date de présentation du Rapport annuel sur le Prix et de la Qualité du Service public de la gestion des déchets et Assimilés du Président au Conseil communautaire : 29 septembre 2021

Rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion des Déchets ménagers et Assimilés

Envoyé en préfecture le 11/10/2021

Reçu en préfecture le 11/10/2021

Affiché le

ID : 056-200043123-20210929-2021DC120-DE

Annexes



COMMUNAUTÉ
AURAY QUIBERON
TERRE~ATLANTIQUE



Ce rapport d'activité est établi par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

LISTE DES ANNEXES

- **Annexe 1** : Animations et formations réalisées en 2020
- **Annexe 2** : Programme d'action du PLPDMA
- **Annexe 3** : Programme d'action du TER
- **Annexe 4** : Fréquences de collecte
- **Annexe 5** : Détail du mode de facturation

ANNEXE 1 : ANIMATIONS ET FORMATION

Animations lors de manifestations publiques

ANIMATION / THEMATIQUE	COMMUNE	CONTEXTE	NOMBRE D'ENFANTS	NOMBRE D'ADULTES
Tawashi, produits ménagers naturels, tri	Auray	Projet lycée Kerplouz stand environnement	10	5
Atelier produits ménagers naturels	Pluvigner	Animation ponctuelle avec l'association "Mam Gozh"	0	20
Atelier produits ménagers naturels	Auray	Animation ponctuelle	0	10
			0	10
Atelier produits ménagers naturels	Crac'h	Atelier mensuel	0	10
Nettoyage de plage	Saint-Pierre Quiberon	Animation estivale	1	5
Stand tri et réduction des déchets	Auray	Quartiers d'été	15	5
Compostage	Pluneret	Animation ponctuelle	20	3
Stand tri et réduction des déchets	Auray	Quartiers d'été	0	0
Nettoyage de plage	Saint-Pierre Quiberon	Animation estivale	4	2
Nettoyage de plage	Saint-Pierre Quiberon	Animation estivale	0	4
Nettoyage de plage	Saint-Pierre Quiberon	Animation estivale	2	2
Tri, dégradation, produits ménagers, docs, jeu de l'oie	Auray	Quartiers d'été	6	0
Tri, produits ménagers, docs, compostage	Auray	Quartiers d'été	15	5
Tawashi, compostage, malle Rouletaboulle, béret du tri	Pluneret	Animation ponctuelle	21	3
stand : tri produits, ménagers, tawashi, compost, docs, jeu de l'oie	Auray	Mercredi festif	15	5
Atelier produits ménagers naturels	Crac'h	Atelier mensuel	0	4
Nettoyage de plage	Erdeven	World Clean Up Day	10	25
			5	45
Stand tawashi, basket du tri, aide au tri des déchets collectés	Auray	SEDD	80	10
Stand compostage, tri, produits ménagers au naturel, tawashi	Brec'h	Ramène ta pomme!	15	25
Apéro-compost	Plouharnel	Animation ponctuelle	0	15
Produits ménagers naturels	Crac'h	Atelier mensuel	0	2
Produits ménagers naturels	Crac'h	Atelier mensuel	0	1
Nettoyage du quartier	Auray	Animation ponctuelle	1	0
Tri, compostage, réduction, produits ménagers au naturels, tawashi	Auray	Quartiers d'automne	0	0
Tri, compostage, réduction, produits ménagers au naturels, tawashi	Auray	Quartiers d'automne	4	0
TOTAL			224	216
			440	

Formations et réunion d'informations destinées aux professionnels et aux publics adultes

ÉTABLISSEMENT	COMMUNE	THÉMATIQUE	PERSONNEL SENSIBILISÉ
Mairie de Camors	Camors	Gestion, tri et réduction des déchets	7
Village Vacances IGESA	Quiberon		7
Saumerie du Loch	Crac'h		9
Mister Paëlla	Landévant		7
Total			30

ANNEXE 2 : PROGRAMME D'ACTION DU PLPDMA

Axe 1 : Elaboration et gouvernance du PLPDMA

- Fiche n°1 Rédaction et adoption du Programme Local de Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés
- Fiche n°2 Création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)
- Fiche n°3 Pilotage du PLPDMA

Axe 2 : Renforcer la communication autour de la prévention et du tri

- Fiche n°1 Mise en place d'un dispositif d'information aux nouveaux arrivants
- Fiche n°2 Campagne de sensibilisation et à la réduction et au tri des déchets dans l'habitat collectif
Accompagner des organisateurs d'évènements dans la réduction des déchets via une charte "éco-événement"
- Fiche n°3

Axe 3 : favoriser le développement du réemploi et de la réutilisation

- Fiche n°1 Soutien à la création d'un repair café
- Fiche n°2 Création de zones de don au camping
- Fiche n°3 Soutien à la création d'une matériauthèque
- Fiche n°4 Optimiser la collecte du textile sur le territoire en vue de réemploi

Axe 4 : Développer des outils pour réduire la production de déchets verts

- Fiche n°1 Distribution du guide "Mon jardin zéro déchet"
- Fiche n°2 Mise en place d'un service de broyage de végétaux à domicile

Axe 5 : Développer l'éco-exemplarité au sein de la collectivité

- Fiche n°1 Réduction des déchets produits dans les locaux et lors des réunions d'AQTA
- Fiche n°2 Formation de l'ensemble des agents et des élus de la collectivité aux gestes du tri et de la prévention des déchets

Axe 6: Sensibiliser à la réduction des déchets organiques et soutenir des actions dans ce sens

- Fiche n°1 Révision du mode de distribution des composteurs domestiques
- Fiche n°2 Développement du compostage collectif
Accompagnement des restaurants scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets
- Fiche n°3
- Fiche n°4 Collecte des bio-déchets par déplacement doux
- Fiche n°5 Installation de solutions de compostage pour les restaurants scolaires

Axe 7 : Etudes et perspectives

- Fiche n°1 Etude sur la reconversion du site dans le cadre de la fermeture de l'usine d'incinération des ordures ménagères
- Fiche n°2 Engager des études sur le caractère incitatif de la fiscalité (particuliers et professionnels)
- Fiche n°3 Mise en place d'un contrôle d'accès en déchèterie
- Fiche n°4 Etude de la mise en place du tri à la source et de la collecte des bio-déchets

ANNEXE 3 : PROGRAMME D'ACTION DU TER

6 AXES	32 Fiches actions
1-CADRE FAVORABLE	1- Piloter le programme *
	2- Donner de la visibilité au programme TER *
	3- Accentuer la sensibilisation des publics
	4- Revoir le dispositif de tarification des professionnels en déchèterie
	5- Uniformiser la fiscalité des déchets pour les professionnels
	6- Faisabilité d'une filière plastiques rigides en déchèterie
2- MATERIAUX DE CONSTRUCTION	7- Créer une plateforme de recyclage des gravats
	8- Mener un chantier pilote
	9- Développer une matériauthèque*
	10- Utilisation de matériaux de réemploi dans les aménagements communautaires*
	11- Sensibiliser élus et agents des communes à l'utilisation des matériaux de réemploi
	12- Sensibiliser les aménageurs à l'utilisation de matériaux de réemploi et recyclés
3- BIOMASSE	13- Evolution du site de Plouharnel en unité de traitement des biodéchets
	14- Etude de faisabilité d'une unité de méthanisation
	15- Réseau professionnel sur le gaspillage alimentaire et le tri à la source
	16- Développement du compostage*
	17- Service de broyage des DV des particuliers et communes
	18- Valorisation des DV vers une filière bois-énergie
	19- Accompagner particuliers et communes dans la gestion différenciée des espaces verts
	20- Sensibiliser les gros producteurs de DV en déchèterie *
4- REEMPLOI - CONSIGNES	21- Développer la consigne du verre*
	22- Aider les micro brasseurs à abandonner les fûts jetables
	23- Trouver une alternative aux bacs polystyrènes*
	24- Développer une consigne avec les circuits courts*
	25- Augmenter la capacité de captation de la ressourcerie
5- ENTREPRISES	26- Accompagner 2 ZAC vers l'EIT
	27- Organiser 2 bourses d'échanges de ressources*
	28- Accompagner 15 établissements à l'optimisation des flux*
	29- Organiser des visites d'entreprises impliquées dans l'EC
6- TOURISME	30- Accompagner 30 hébergeurs touristiques*
	31- Valoriser le label Green Morbihan et l'Ecolabel Européen*
	32- Construire B11:B35 une campagne de sensibilisation du public plaisancier *
	* actions communes avec la CCBI

ANNEXE 4 : FREQUENCES DE COLLECTE

LEGENDE			
C1	Collecte 1 fois par semaine	C5	Collecte 5 fois par semaine
C2	Collecte 2 fois par semaine	C6	Collecte 6 fois par semaine
C3	Collecte 3 fois par semaine	C7	Collecte 7 fois par semaine
C4	Collecte 4 fois par semaine		

COLLECTE DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS ASSUJETTIS A LA TEOM				
Commune	Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Auray	C1		C1	
Belz	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Brec'h	C1		C1	
Camors	C1		C1	
Carnac	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
	C2 sur 6 semaines en avril / mai			
Crac'h	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Erdeven	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
	C2 sur 6 semaines en avril / mai			
Etel	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Landaul	C1		C1	
Landévant	C1		C1	
La Trinité-sur-Mer	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
	C2 sur 6 semaines en avril / mai			

COLLECTE DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS ASSUJETTIS A LA TEOM (suite)				
Commune	Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Locmariaquer	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Locoal-Mendon	C1	C1	C1	
Ploëmel	C1		C1	
Plouharnel	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Plumergat	C1		C1	
Pluneret	C1		C1	
Pluvigner	C1		C1	
Quiberon	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
	C2 sur 6 semaines en avril / mai			
St-Philibert	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
St-Pierre Quiberon	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
	C2 sur 6 semaines en avril / mai			
Ste-Anne d'Auray	C1		C1	

COLLECTE DES PROFESSIONNELS SOUMIS A LA REDEVANCE SPECIALE					
Commune		Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
		Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Auray	Toute la commune	C3		C1	
	St Goustan Les Halles	C3	C5		
Belz		C2 C4 pour les campings les 2 premières de septembre	C4	C1	C2 pour les 750 L
Brec'h		C2		C1	
Camors		C2		C1	
Carnac		C2 C3 des vacances de Pâques à fin juin C7 les trois premières semaines de septembre	C7	C1	C2 pour les 750 L
Crac'h		C2	C3	C1	C2 pour les 750 L
Erdeven		C2 C4 pour les restaurants les 2 premières de septembre C6 pour les campings les 2 premières de septembre	C4 pour les restaurants C6 pour les campings	C1	C2 pour les 750 L
Etel		C2	C3	C1	C2 pour les 750 L
Landaul		C2		C1	
Landévant		C2		C1	
La Trinité-sur-Mer		C2 C3 des vacances de Pâques à fin juin et les trois premières semaines de septembre	C7	C1	C2 pour les 750 L

COLLECTE DES PROFESSIONNELS SOUMIS A LA REDEVANCE SPECIALE (suite)				
Commune	Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Locmariaquer	C2	C4 pour les campings	C1	C2 pour les 750 L
Locoal-Mendon	C2		C1	
Ploëmel	C2	C4 pour les campings	C1	
Plouharnel	C2	C5	C1	C2 pour les 750 L
Plumergat	C1		C1	
Pluneret	C2		C1	
Pluvigner	C2		C1	
Quiberon	C2 C3 des vacances de Pâques à fin juin C7 les trois premières semaines de septembre	C7	C1	C2 pour les 750 L
St-Philibert	C2	C3	C1	C2 pour les 750 L
St-Pierre Quiberon	C2	C6	C1	C2 pour les 750 L
Ste-Anne d'Auray	C2		C1	

COLLECTE DES POINTS DE REGROUPEMENTS (Eco-stations)		
Commune	Ordures Ménagères <u>et</u> Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août
Carnac	C2 C7 les trois premières semaines de septembre	C7
Erdeven	C2 C6 les deux premières semaines de septembre	C6
Etel	C2	C4
La Trinité-sur-Mer	C2 C7 les deux premières semaines de septembre	C7
Locmariaquer	C2	C4
Quiberon	C2 C7 les trois premières semaines de septembre	C7
St-Philibert	C2	C3

COLLECTE DE HOUAT & HOËDIC						
Ordures Ménagères <u>et</u> Collecte Sélective <u>et</u> autres déchets relevant des déchèteries						
janvier	avril	Du 1 ^{er} Juillet	Du 16 juillet	Du 21 août	septembre	octobre
février	mai	au 15 juillet	au 20 août	au 31 août		novembre
mars	juin					décembre
C1	C2	C3	C4	C3	C2	C1

ANNEXE 5 : DETAIL DU MODE DE FACTURATION

La redevance pour les professionnels des communes de Camors, Landaul, Landévant et Pluvigner :

	2019	2020	Variation
Catégorie 0 <i>forfait minimum pour les entreprises qui ont ou pas de local professionnel et qui produisent une quantité de déchets réduite</i>	65 €	65 €	0%
Catégorie 1 <i>Bars, petits restaurants, commerces de bouche (boulangeries, boucheries, poissonneries ...), activités professionnelles qui ont une production moyenne de déchets (bureau avec quelques salariés, salons de coiffure, pharmacie, tabac, presse ...)</i>	266 €	266 €	0%
Catégorie 2 <i>Grands restaurants, grands magasins (alimentations, services, jardineries...) entreprises à dimension industrielle, discothèques</i>	574 €	574 €	0%
Catégorie 3 <i>Établissements d'accueil des personnes âgées, établissements scolaires du second degré, villages vacances, supermarché de classe 1</i>	1 150 €	1 150 €	0%
Catégorie 4 <i>Supermarché de classe 2</i>	2 873 €	2 873 €	0%
Catégorie 5 <i>Supermarché de classe 3</i>	12 642 €	12 642 €	0%

La redevance forfaitaire pour les professionnels des communes de Belz, Erdeven, Etel et Local-Mendon :

	2020
Local commercial 1 ^{ère} catégorie (services, bars, artisans, mairie)	124 €
Local commercial 1 ^{ère} catégorie ouverture 6 mois et moins	93 €
Local commercial 2 ^{ème} catégorie (Alimentations, boucherie, charcuterie, traiteur, boulangerie-pâtisserie, crêperie, hôtel, salle des fêtes, cantines)	668 €
Local commercial 2 ^{ème} catégorie ouverture 6 mois et moins	501 €
Local commercial 3 ^{ème} catégorie (Supérette, port de plaisance...)	1 703 €
Restaurants < 30 couverts ouverture à l'année	668 €
Restaurants 30-60 couverts ouverture à l'année	1 039 €
Restaurants > 60 couverts ouverture à l'année	1 703 €
Restaurants < 30 couverts ouverture 6 mois	501 €
Restaurants 30-60 couverts ouverture 6 mois	779 €
Restaurants > 60 couverts ouverture 6 mois	1 277 €
Autres locaux spécifiques (Maison de retraite, lycées, collèges, CROSSA...)	2 383 €

La redevance pour les professionnels de l'île de Houat :

	2019	2020	Variation
Restaurants	355 €	355 €	0%
Crêperies	235 €	235 €	0%
Hôtels	355 €	355 €	0%
Hôtels-restaurants	473 €	473 €	0%
Collèges	118 €	118 €	0%
Boulangeries	235 €	235 €	0%
Surfaces alimentaires	473 €	473 €	0%

La redevance pour les professionnels ne pouvant pas objectivement s'équiper de conteneurs :

	2019	2020	Variation
Restaurants ≤ 30 couverts	1 227 €	1 227 €	0%
Restaurants >30 couverts et ≤ 60 couverts	1 841 €	1 841 €	0%
Restaurants > 60 couverts	2 454 €	2 454 €	0%
Crêperies	504 €	504 €	0%
Boulangeries-pâtisseries	1 182 €	1 182 €	0%
Poissonneries	482 €	482 €	0%
Boucheries - charcuteries - traiteurs	1 182 €	1 182 €	0%
Hôtels	573 €	573 €	0%
Hôtels-restaurants	2 294 €	2 294 €	0%
Commerces alimentaires	1 147 €	1 147 €	0%
Restaurants scolaires	803 €	803 €	0%
Restaurants des établissements scolaires du second degré	1 721 €	1 721 €	0%
Établissements d'accueil des personnes âgées	1 721 €	1 721 €	0%